

221C3404  
FR0012789949-FS0972

9 décembre 2021

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**EUROPCAR MOBILITY GROUP**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 décembre 2021, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en baisse, le 2 décembre 2021, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUROPCAR MOBILITY GROUP.

Ce franchissement de seuils résulte d'une diminution du nombre d'actions EUROPCAR MOBILITY GROUP détenues par assimilation, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général), le déclarant ne détient plus aucune action EUROPCAR MOBILITY GROUP au sens de l'article précité.

À cette occasion, la société UBS AG a déclaré avoir franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

\_\_\_\_\_